



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2022

### Avis d'impôt établi en 2023

AVIS\_IR\_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

#### Vos références

##### Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 14 42 845 371 079  
Déclarant 2 (C) : 05 91 122 120 386

Référence de l'avis : 23 67 0092157 36

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

80 RTE DU POLYGONE

67100 STRASBOURG

Numéro FIP : 670 85 61 9238086789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 11/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 67053

#### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP STRASBOURG  
SAID GESTION  
35 AVE DES VOSGES  
CS 51011  
67070 STRASBOURG CEDEX

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP STRASBOURG  
35 AV DES VOSGES CS 51011  
67070 STRASBOURG CEDEX

RIPP RAYMOND  
OU RIPP ISABELLE  
80 RTE DU POLYGONE  
67100 STRASBOURG

#### Somme qu'il vous reste à payer

**3 494,00 €**

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 septembre 2023 :	873,00 €
26 octobre 2023 :	873,00 €
27 novembre 2023 :	873,00 €
27 décembre 2023 :	875,00 €

Compte qui sera débité : FR76 3000 3023 690X XXXX XXX7 938

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021D42H4E371718PAS2A23

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au  
15/09/2023.

**Revenu fiscal de référence : 90 360**

**Nombre de parts : 2,00**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

# Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 14 42 845 371 079

# Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : RIPP  
Déclarant 2 - Nom de naissance : RAFFIN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	2,00

## Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	2033		
Déduction minimale.....	- 472		
Pensions, retraites, rentes.....	41714	28668	
Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite.....		18032	
Abattement spécial de 10%.....	- 2443	- 1680	
Salaires, pensions, rentes nets.....	40832	45020	85852

Revenu brut global.....				85852
CSG déductible.....				- 0

Revenu imposable.....				85852
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	4508

Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				12943
Impôt avant réductions d'impôt.....				12943

REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup>	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	2370	2370	1564	- 1564
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup></b> .....				+ 577

Impôt proportionnel.....				
<b>Impôt total avant crédits d'impôt</b> .....				11956

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	577	577	- 577

IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				11379

## CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

### IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :		11379
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :		- 8844
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :		+ 959

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

**Solde d'impôt sur les revenus 2022 :** ..... 3494

**TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER** ..... 3494

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> ..... 90360

#### Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible<sup>19</sup> ..... 4508

#### PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....	<b>Déclar. 1</b> 16253
----------------------------	---------------------------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
---	------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
---	--------

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
---	--------

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
--	--------

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394
---	---------

#### PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401)

#### AUTRES INFORMATIONS

**Taux moyen d'imposition** ..... 12,65%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

**Taux marginal d'imposition** ..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.